

# Communiqué de presse

Aout 2023

## Pour une centralité rurale renforcée : Signature de la convention Centralités Rurales en Région de la commune de Dampierre-sur-Salon (70)

*Jeudi 24 aout 2023*

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des 4 piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville ; les territoires de projets et les PNR ; et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent des vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralités et de fragilités, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en Région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités petites à intermédiaires de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues comme fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;
- Redynamiser les centres-bourgs et centres villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont possibles :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie.
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation antérieure à 5 ans pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne ensuite, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- s'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'écoconditions renouvelées) ;
- associent les usagers et habitants.

---

### CONTACTS PRESSE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél : 06 74 97 43 18  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél : 06 08 37 99 02

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission Permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a déjà délibéré le **conventionnement de 66 communes**.

Accompagnée par le cabinet URBICAND, la commune de Dampierre-sur-Salon a élaboré sa stratégie de revitalisation autour de 3 axes thématiques, visant à maintenir le rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et l'offre de services à la population.

Ces axes sont les suivants :

- **HABITAT** : Renouveler le bâti et adapter l'offre de logements aux modes de vie actuels,
- **VITALITÉ** : Révéler les commerces, les services et les équipements structurants du centre-bourg,
- **IDENTITÉ** : développer mes espaces de rencontre en centre-bourg et atteindre la sobriété environnementale.

La commune est ainsi éligible à une enveloppe de **500 000 euros** de soutien régional, qui pourra être mobilisée pour contribuer à la mise en œuvre des projets s'intégrant dans la stratégie de revitalisation.

La commune est par ailleurs lauréate du dispositif national Petites Villes de demain.

**Dans ce cadre, la Région, la commune de Dampierre-sur-Salon et la communauté de communes des 4 rivières signeront le :**

**24 août 2023 à 14h30 à Dampierre-sur-Salon**

Mairie de Dampierre-sur-Salon  
2 rue de la Mairie

**la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Dampierre-sur-Salon**

**en présence d'Éric HOULLEY**

**Vice-Président de la Région en charge de la Cohésion territoriale,  
de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.**

**La presse est invitée à cette signature**

---

**CONTACTS PRESSE :**

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél : 06 74 97 43 18  
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél : 06 08 37 99 02